

## APPEL à MANIFESTATION D'INTERET (AMI) Novembre 2020

# ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES DANS DES DEMARCHES TERRITORIALES EN FAVEUR D'UNE ECONOMIE CIRCULAIRE EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Date limite de dépôt des candidatures : 1<sup>er</sup> février 2021

### 1 - Contexte national

Dans la continuité des dispositifs de prévention des déchets et des appels à projets « Zéro Déchet Zéro Gaspillage », l'ADEME propose aux collectivités un programme d'accompagnement et de reconnaissance des démarches territoriales en faveur de l'économie circulaire.

Ce programme a pour objectif, à travers une démarche d'amélioration continue, d'aider concrètement chaque collectivité dotée a minima d'une compétence déchets à faire un état des lieux de sa politique économie circulaire au regard de son contexte, définir sa stratégie d'actions et enfin suivre et évaluer sa performance globale en matière d'économie circulaire.

Ce dispositif constitue un support pour animer une dynamique allant au-delà des approches classiques liées à l'exercice des compétences « déchets » des collectivités. En effet, il est pensé pour aider à construire des approches territoriales intégrées autour de l'économie circulaire, notamment pour les collectivités portant d'autres compétences que celles sur la gestion des déchets (compétences développement économique et aménagement du territoire par exemple).

Depuis 2018 plusieurs collectivités ont pu expérimenter ces travaux au niveau national mais à ce jour encore aucune en région Centre-Val de Loire. L'ADEME en région Centre-Val de Loire souhaite donc mettre en œuvre en 2021 cette démarche expérimentale avec un groupe de collectivités de la région.

#### Le référentiel d'actions : base du programme d'accompagnement technique

Aujourd'hui, le référentiel d'actions, qui prend la forme d'un tableur complet et opérationnel de 78 niveaux ou items, permet d'avoir une vision globale et stratégique en interne de la politique d'économie circulaire. Il requiert un travail en transversalité au sein de la collectivité et avec les différents partenaires de la collectivité.



Ce référentiel permet de :

- Réaliser un état des lieux des actions existantes en faveur d'une politique déchets et économie circulaire ;
- Etablir une stratégie et définir un plan d'actions associé ;
- Suivre dans le temps et mesurer les résultats obtenus dans une optique de progrès et d'amélioration continue.

Le tableur est composé de 5 axes couvrant la politique « économie circulaire » :

- Axe 1 : définition d'une stratégie globale de l'économie circulaire et inscription dans le territoire ;
- Axe 2 : développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets ;
- Axe 3 : déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires ;
- Axe 4 : outils financiers du changement de comportement ;
- Axe 5 : coopération et engagement.

Chaque axe est découpé en orientations, 21 au total, qui distinguent plusieurs niveaux d'actions, de 2 à 5 niveaux suivant les orientations.

Il est depuis l'été 2020 disponible en version web (2.1) sur le site [optigede](https://www.optigede.ademe.fr/demarche-territoriale-economie-circulaire-referentiel). C'est cette version que les collectivités devront utiliser lors de l'accompagnement.

<https://www.optigede.ademe.fr/demarche-territoriale-economie-circulaire-referentiel>

<https://dteci.ademe.fr/#/signin> ( Il est nécessaire de créer un compte pour avoir accès à la version web, une version Excel est téléchargeable en bas de page)

## Une labellisation potentielle

Les modalités de reconnaissance officielle d'une collectivité (labellisation) sur la base du référentiel d'actions ont été définies en 2020 sous forme d'un premier palier d'engagement.

16 territoires ont été labellisés sur ce premier palier d'engagement en été 2020. Ces premiers labels ont été décernés à l'occasion des 4èmes assises nationales de l'économie circulaire en septembre 2020.

L'accompagnement proposé dans le cadre du présent AMI n'intègre pas cette partie de reconnaissance de la démarche territoriale avec dépôt d'un dossier de demande de labellisation par la collectivité. L'engagement dans le process de labellisation à l'issue du présent accompagnement relèvera du choix de la collectivité dans le cadre d'une action complémentaire volontaire.

Il sera cependant possible pour chaque collectivité à partir de l'évaluation de l'état d'avancement de sa démarche en faveur de l'économie circulaire, de positionner son territoire par rapport aux niveaux de labellisation tels que définis courant 2021. Ce travail devra permettre aux territoires qui le souhaitent d'engager une demande de labellisation lors des différentes sessions organisées chaque année (objectif 2 par an)

## Focus régional

La Région Centre-Val de Loire s'est dotée d'un Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC), intégré au Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire approuvé en février 2020.

Le PRAEC se décline en trois axes stratégiques, Acteurs, Economie et Territoires, afin de :

- Mettre en mouvement les acteurs ;
- Conjuguer compétitivité et transition écologique ;
- Développer les projets collaboratifs de territoire.

Au sein des territoires, un des objectifs du PRAEC vise à accompagner les acteurs à la mise en place d'initiatives locales d'économie circulaire.

Le référentiel d'actions économie circulaire y contribue en favorisant l'intégration de l'économie circulaire dans les stratégies de territoire.



## 2 - Objectif de l'appel à manifestation d'intérêt

L'ADEME en région Centre-Val de Loire propose d'engager l'expérimentation du référentiel en région et de tester son appropriation par un groupe de collectivités.

Les collectivités sélectionnées pourront ainsi bénéficier d'un accompagnement par un prestataire spécialisé sur une **durée de 11 mois**.

L'objectif est de promouvoir ce nouveau dispositif, et d'initier des retours d'expérience en région Centre-Val de Loire, mais aussi de construire et développer l'offre de ADEME dans l'accompagnement des territoires. Ils feront également l'objet d'une valorisation et d'une restitution régionale

## 3 - Accompagnement proposé

Le prestataire retenu accompagnera les collectivités sélectionnées dans 3 phases de travail :

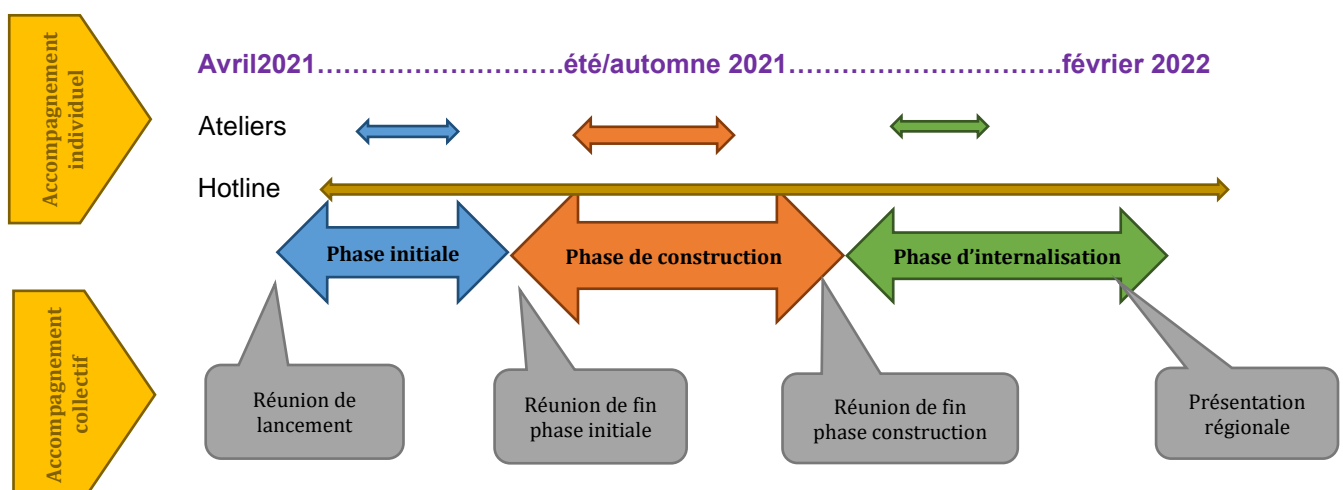
- **Phase initiale** : Positionnement de la collectivité dans le cadre du référentiel - Réalisation d'un état des lieux des actions en faveur d'une politique déchets et économie circulaire ;
- **Phase de construction** : Etablissement d'une stratégie et des 1ères briques d'un plan d'actions associé ;
- **Phase d'internalisation/consolidation** : Internalisation du processus au sein de la collectivité - Ajustement/modification de son organisation pour assurer la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions, dans une optique d'amélioration continue.

La mission du prestataire prévoit :

- Des temps de travail individuel au sein de chaque structure, pour faciliter l'appropriation du référentiel et stimuler la mobilisation des différents services.
- Des temps de travail collectif, avec l'ensemble des collectivités lauréates, pour rendre compte et partager les questionnements, les difficultés, les réussites, la méthodologie, etc.

Tout au long de sa mission, le prestataire assurera également un accompagnement à distance, sous la forme d'une hotline, pour répondre aux difficultés rencontrées par les collectivités.

**Schéma** de mise en œuvre prévisionnel des activités.





**Un démarrage de l'opération (réunion de lancement) est prévu fin mars/début avril 2021.  
Au vu des circonstances actuelles concernant la crise sanitaire, ce calendrier est susceptible d'être décalé dans le temps et d'évoluer dans sa durée.**

## 4- Cibles de l'appel à manifestation d'intérêt

L'ADEME en région Centre-Val de Loire souhaite retenir et accompagner de 4 à 6 collectivités représentant un panel des collectivités de notre région dotée a minima d'une compétence déchets, quel que soit l'état d'avancement dans une démarche territoriale d'économie circulaire.

Les collectivités à compétence déchets pourront donc être sur **des périmètres de territoire et de compétence forts différents ayant engagé ou non une démarche Economie Circulaire.**

## 5 - Engagement des candidats retenus

Les candidats retenus s'engagent :

- à fournir une délibération de l'organe compétent en matière d'engagement dans une démarche territoriale en faveur de l'économie circulaire.

Cette délibération pourra être fournie avec le dossier de candidature ou dans le cadre de la phase initiale du projet soit avant juillet 2021

- à participer à l'animation régionale proposée dans le cadre de ces travaux et aux travaux de restitution à l'ensemble des collectivités de la région

La valorisation des résultats issus des projets lauréats devra permettre de contribuer à la diffusion de bonnes pratiques, par le biais d'outils de communication et de promotion utilisables autant par les lauréats eux-mêmes que par l'ADEME. Les projets retenus pourront faire l'objet de communication lors de colloques, de fiches de valorisation de bonnes pratiques aux niveaux régional et national. De même les élus et techniciens pourront être appelés à témoigner de leur initiative en Région voire en France métropolitaine.

## 6 - Sélection des Candidats

La sélection des candidats sera effectuée par l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire.

La sélection des candidatures tiendra compte des critères suivants :

- Typologie du territoire (urbain, rural, etc.) ;
- Typologie de la collectivité (EPCI, Agglomération...) ;
- Syndicat déchets à compétences collecte et/ou traitement ;
- Démarches engagées sur la prévention et l'économie circulaire (PLPDMA, CODEC, TZDZG, TI....) ;
- Niveau d'engagement dans d'autres outils de certification (Cit'ergie, normes ISO, etc.) ;



- La volonté politique de porter un tel projet via une délibération ou un document justificatif de planification de cette délibération dans le cadre d'une commission programmée ;
- Une équipe projet dédiée comportant un interlocuteur dédié ;
- La capacité à mobiliser les services en interne, et les autres acteurs présents sur le territoire dont les acteurs économiques ;

Le résultat de la sélection des lauréats sera rendu au plus tard le **8 mars 2021**.

## 7 - Modalités de candidature

Les modalités pour candidater se font via un dossier de candidature de 6 pages maximum joint en annexe du présent document.

Les dossiers de manifestation d'intérêt sont à adresser par mail à l'adresse suivante : [accueil.orleans@ademe.fr](mailto:accueil.orleans@ademe.fr) au plus tard le 1er février 2021.

Toute candidature aura fait l'objet d'un échange préalable avec le correspondant ADEME.

### Vos contacts

- Isabelle COLLIN-FEVRE ( [isabelle.collin-fevre@ademe.fr](mailto:isabelle.collin-fevre@ademe.fr); 02 38 24 00 08) pour les départements du Cher, de l'Indre et du Loiret
- Audrey MARTIEL-PASSAMA ( [Audrey.MARTIELPASSAMA@ademe.fr](mailto:Audrey.MARTIELPASSAMA@ademe.fr) ; 02 38 24 17 60) pour les départements de l'Eure-et-Loir, de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher